

DOSSIER

Le sport contemporain depuis
le général de Gaulle

Les armées françaises en ordre
de bataille pour les Jeux Olympiques
et Paralympiques

CSND : un atout majeur pour
les athlètes français aux JO de Paris

Sport, olympisme et géopolitique

CNOSF - La maison mère
du sport français

Le Bataillon de Joinville

Le dopage dans le sport, un danger
de mort

La décadence programmée
du comité international olympique

LE SPORT CONTEMPORAIN DEPUIS LE GÉNÉRAL DE GAULLE

Christian CHÂTILLON*

Lors des Jeux Olympiques de Rome à l'été 1960, la France n'avait récolté que 5 médailles, deux en argent et trois en bronze, se classant ainsi à la 25^e place mondiale. C'était la première fois depuis les Jeux Olympiques de Saint-Louis en 1904 que la France n'avait décroché aucun titre olympique, c'est à dire aucune médaille d'or.



Les jeux de Rome 1960

Offusqué et conscient de l'importance du sport pour l'image de la France, le général de Gaulle a déclaré « vouloir donner au sport français les moyens de ses ambitions ».

Pour ce faire, il va nommer un délégué général à la préparation olympique. Ce sera le Lieutenant-Colonel Marceau Crespin, un homme de caractère et à poigne.

Peu connu, cet ancien aide de camp du général de Lattre de Tassigny, avait commandé le Centre d'Éducation Physique de la 25^e Division Aéroportée après la seconde guerre mondiale avant d'être affecté au service central des sports de l'EMA.

Au cours de sa carrière militaire, ce parachutiste qui a créé l'Aviation Légère de l'Armée de Terre (ALAT) en Indochine puis l'a commandée en Algérie, s'est créé un réseau d'offi-

ciers et de personnalités avec pour maître-mot : « efficacité ». Dès lors, Marceau Crespin qui est détaché le 17 février 1961 au Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports va bousculer sérieusement la quiétude de l'administration. Nommé colonel en 1964, il devient Directeur des Sports et crée le poste de Directeur Technique National (DTN) dans chaque fédération ; la mission du DTN consistant en particulier à rechercher et à sélectionner les meilleurs athlètes dans sa discipline.

Compte tenu de la carrière de Marceau Crespin, on ne s'étonnera pas que 20 % de ces DTN aient été des militaires.

Ce fût le cas en particulier avec la nomination du Commandant Gueguen, également parachutiste, comme DTN du pentathlon moderne. Le colonel Crespin avait compris que l'Armée représentait déjà un réservoir d'athlètes potentiels, non seulement parmi les personnels d'active, mais aussi en puisant parmi les sportifs appelés qui faisaient leur service militaire au Bataillon de Joinville.

Le Général de Gaulle n'avait pas oublié son engagement en faveur du sport. C'est pourquoi, en octobre 1965, il inaugure la halle Maigrot, la plus grande salle d'Europe consacrée au sport, à l'Institut National des Sports (INS)

à Vincennes, devenu depuis l'INSEP.

Mais les Jeux de Tokyo (1964) étaient trop proches pour espérer obtenir des médailles en un si court laps de temps. De fait, si la France avait totalisé 15 médailles à Tokyo, elle n'a obtenu qu'une seule médaille d'or, le dernier jour, en équitation avec Pierre Jonquères d'Oriola et son cheval Lutteur B.

L'objectif fixé était donc bien de redorer le blason des médailles françaises à Mexico en 1968.

Problème : c'était la première fois que les Jeux Olympiques d'été allaient se dérouler en altitude, exactement à 2 240m au-dessus du niveau de la mer.

Le colonel Crespin eut alors l'idée de créer un centre d'entraînement en altitude afin de mieux préparer les athlètes à faire des efforts dans une atmosphère à oxygène raréfié. Comme il était originaire du Sud-Ouest, il a



Marceau Crespin

naturellement cherché un site dans les Pyrénées et a retenu Font-Romeu, à 1 800m au-dessus du niveau de la mer.

Ce site, créé *ex-nihilo*, devait être ensuite reconverti en lycée climatique afin que les installations sportives puissent continuer à être utilisées, exactement dans l'état d'esprit actuel de pérennisation des constructions faites en vue des Jeux Olympiques.

C'est d'ailleurs à Font-Romeu qu'a été construite la première piste en tartan, matériau qui remplace l'historique « cendrée » et qui allait constituer le revêtement de la piste du stade aztèque où se dérouleront les épreuves d'athlétisme. Depuis lors toutes les pistes d'athlétisme sont en tartan.

Les athlètes pré-sélectionnés olympiques devaient passer tout l'été à Font-Romeu, avec interdiction de descendre au niveau de la mer,



DR



Colette Besson en 1968 à Mexico

pour ne pas perdre le bénéfice de l'accoutumance à l'altitude.

Le jour du départ pour le Mexique, les athlètes sont allés à l'aérodrome de montagne de La Lagone situé à 10kms de Font Romeu, où un terrain d'aviation sommaire de 1000m existait. Un avion militaire *Transall C 160* à décollage et atterrissage court a transporté les athlètes jusqu'à Toulouse-Blagnac où un avion spécial les attendait pour les emmener aussitôt à Mexico City.

Mais le colonel Crespin a voulu également réorganiser le sport militaire dans les armées. Dans son discours du 7 mars 1966, le général de Gaulle avait annoncé que la France se retirait de l'OTAN et que les Alliés devaient quitter le territoire national sans délais.

Or le camp Guynemer à Fontainebleau-Avon qui abritait le commandement suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) s'est trouvé disponible mais convoité par beaucoup de monde, compte-tenu de sa proximité de Paris. Le colonel Crespin a remporté la mise.

Cette emprise, à proximité de l'INS à Vincennes, convenait tout à fait à la création d'une École Interarmées des Sports (EIS), enclavée dans la forêt de Fontainebleau.

L'EIS a dès lors été constituée par le regroupement du Bataillon de Joinville avec ses sportifs de haut niveau, trop à l'étroit dans la redoute de Gravelle, et du Bataillon d'Antibes situé dans le Fort Carré d'Antibes et chargé de la formation des moniteurs de sport. De plus, différentes disciplines éparpillées sur le territoire national ont alors rejoint l'EIS : le tir (Montauban), le parachutisme (Pau) et le pentathlon moderne (Bordeaux).

Sous les ordres de son premier chef de corps, le colonel Grandjean, les sportifs militaires ont pu alors profiter d'installations modernes pour l'époque et d'une organisation adaptée.

En conclusion, sous l'impulsion et le volontarisme du colonel Marceau Crespin, les sportifs français, tant civils que militaires, ont pu bénéficier des meilleures conditions pour s'entraîner.

Les résultats ont été au rendez-vous.

Aux Jeux Olympiques de Mexico, l'équipe de France a ainsi engrangé 15 médailles dont 7 en or, 3 en argent et 5 en bronze ; dès lors au classement mondial, la France est passée de la 25^e place à la 6^e place.

Pari réussi.

La France a enfin été reconnaissante à Marceau Crespin en l'élevant à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'Honneur 20 ans plus tard, en 1988.

Il fallait cependant une volonté politique sans faille et un exécutant sans faiblesse, confirmant ainsi le dicton : « là où il y a une volonté, il y a un chemin ».

*Colonel (h) Christian Châtillon
Ancien du Bataillon de Joinville

Membre de l'équipe de France de pentathlon moderne (1966-68)

LES ARMÉES FRANÇAISES EN ORDRE DE BATAILLE POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

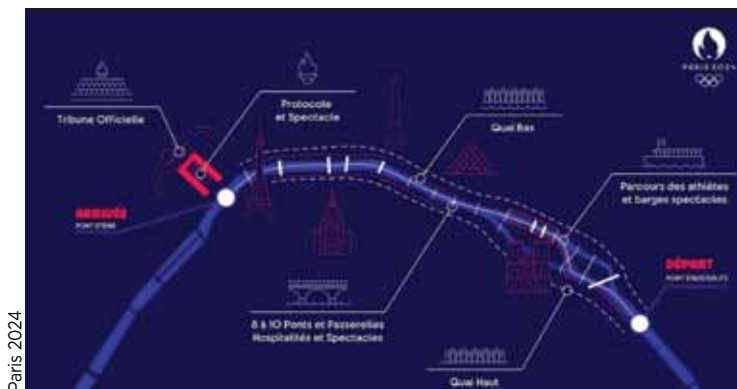
Sophie ROSENZWEIG

Le 3 février dernier, le ministère de la défense fait le buzz. Il lance son site internet : En jeu, son implication dans les JO 2024. Une véritable opération de communication ! Le titre est d'ailleurs à la hauteur de l'événement : « Engagés pour la victoire ».

Au menu : la présentation de « son armée de champions » et son engagement dans la sécurisation de cette manifestation majeure pour la France. Une présence essentielle pour la réussite de ces jeux. Les armées françaises (terre, mer, air) seront donc aux premières loges pour sécuriser cet événement mondial. Mais pas seulement, car les nombreux athlètes militaires porteront haut les couleurs françaises lors des épreuves olympiques.

La sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques : un défi hors norme

Les chiffres donnent le tournis : 10 500 athlètes olympiques, 4 350 athlètes paralympiques participeront à 878 épreuves dans 54 sports. A cela s'ajoutent : 72 collectivités hôtes, plus de 40 000 bénévoles mobilisés. Sans compter les 13 millions de spectateurs attendus. Des jeux à dimension XXL. Un challenge organisationnel donc, mais comparable en rien à son enjeu sécuritaire. Car ces olympiades se déroulent dans un contexte géopolitique tendu, où les menaces sont multiples -terrorisme, crise sanitaire ou encore attaques cyber. Les terribles images des JO de Munich de 1972 sont encore dans toutes les mémoires. La sécurité de ces Jeux sera plus que jamais un enjeu majeur.



Les quatre coins de l'hexagone sous haute surveillance

Premier écueil pour la sécurisation de ces JOP : Leur étalement géographique. Les épreuves se dérouleront à Paris, mais aussi en Île-de-France. Les villes de Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Nice et Saint-Etienne accueilleront des compétitions dans leurs stades ainsi que Marseille, pour l'arrivée de la flamme olympique et les épreuves de voile. Quant aux épreuves de surf, elles auront lieu en Polynésie, à Tahiti.

Autre pari sécuritaire : la cérémonie d'ouverture. Pour la première fois dans l'histoire des jeux, elle se déroulera hors d'un stade. Le défilé devrait avoir lieu le long de la Seine, depuis le pont d'Austerlitz jusqu'au pont d'Iéna. 300 000 spectateurs sont attendus sur des périmètres sécurisés et de protection anti-terroriste.

Les armées - incontournables pour la sécurité des Jeux

« Les JO seront un événement international, un vrai rendez-vous pour notre pays. Il est tout à fait logique que les armées contribuent. Elles sont intégrées dans la montée en puissance du dispositif », a affirmé le général Thierry Burkhard, chef d'état-major, lors d'une audition devant la commission Défense de l'Assemblée nationale, le 6 avril dernier. Les armées avaient déjà anticipé leur intervention. Depuis 2022, elles se préparent pour ce protocole sécuritaire spécifique, testé lors de la coupe de monde de rugby en 2023. En première ligne et en soutien à un dispositif gouvernemental exceptionnel, le CNCS-le centre de commandement stratégique et le CRO -le centre de renseignement olympique Cette sécurité de haut vol se fera en coordination avec les forces du Ministère de l'Intérieur et des outre-mer. Une contribution qui porte sur trois volets : terrestre, aérien et maritime.

Le volet terrestre : une mobilisation sécuritaire exceptionnelle

Entre 15 000 et 20 000 militaires seront mobilisés pour ces JOP. 10 000 d'entre eux seront déployés en Île de France. Pour les épauler, 45 000 membres des forces de l'ordre seront également sur le terrain, soit un cinquième de l'effectif total des policiers et gendarmes français. À ceux-ci s'ajoutent 17 000 agents de sécurité privés. Un dispositif général exceptionnel qui aura un renfort militaire et policier de « plusieurs nations étrangères » annonce le Ministère des Armées. La première à avoir emboîté le pas est la Pologne. Son Ministre de la Défense s'est engagé par l'envoi d'une force opérationnelle composée de sol-

Sébastien Lafargue/Armée de l'Air et de l'Espace

datés accompagnés de leurs chiens renifleurs. Le nombre exact de soldats n'a pas été précisé. L'objectif principal de cet effectif sera d'entreprendre des opérations de détection d'explosifs et de lutte contre le terrorisme.

Une logistique exceptionnelle

Un camp militaire aux portes de Paris pour les 5 000 soldats participant à la sécurisation des JO sera installé sur la pelouse de Reuilly. Et un symbole mémoriel : le camp militaire portera le nom d'Alain Mimoun, grand athlète militaire, ayant gagné la médaille d'or au marathon aux Jeux Olympiques de Melbourne en 1956. « Construire un camp tel que celui-ci, nous n'avons jamais fait cela depuis la deuxième guerre mondiale » a déclaré le commissaire général Philippe Pourquie, directeur général de l'Économat des armées, qualifiant l'opération de « gageure ». Un vrai pari, puisque jusqu'à présent, l'armée française avait construit un camp pouvant accueillir 2000 hommes. C'était à Gao au Mali, dans le cadre de l'opération anti djihadiste Barkhane.

Le volet aérien, un dispositif fort en symbolique

C'était le 8 août 2021, lors de la passation des jeux entre Tokyo et Paris. Dans les airs, des alphajet de la PAF, la patrouille acrobatique de France, symbole de l'excellence française. À leurs

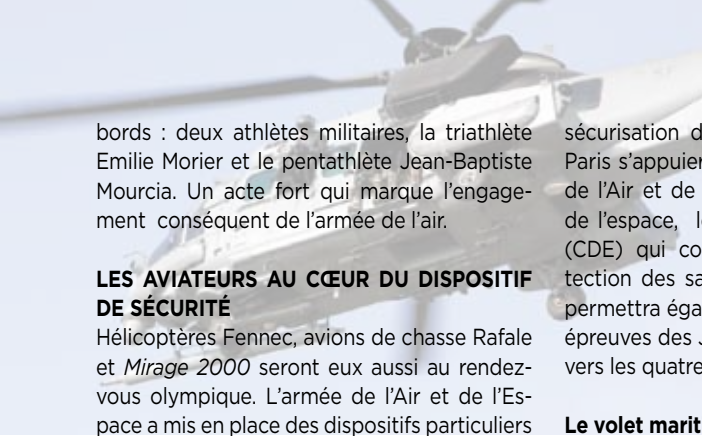


Jean-Baptiste Mourcia



Emilie Morier





bords : deux athlètes militaires, la triathlète Emilie Morier et le pentathlète Jean-Baptiste Mourcia. Un acte fort qui marque l'engagement conséquent de l'armée de l'air.

LES AVIATEURS AU CŒUR DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

Hélicoptères Fennec, avions de chasse Rafale et *Mirage 2000* seront eux aussi au rendez-vous olympique. L'armée de l'Air et de l'Espace a mis en place des dispositifs particuliers de sûreté aérienne. Une bulle de protection sera installée au-dessus des lieux sensibles, comprenant une zone interdite au sein de laquelle aucun aéronef ne pourra pénétrer et une seconde zone, dite « réglementée », dont l'accès sera contrôlé et soumis à autorisation. Des dispositifs de défense sol-air installés à certains endroits. Ce dispositif particulier de sûreté aérienne (DPSA) est destiné à prévenir tout acte malveillant depuis les airs, qu'il soit d'origine terroriste, militaire ou encore contestataire.

Toutes ces mesures sont activées par le Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA) sur demande du Premier ministre.

« Il y a une vigilance complète avec des mesures prises pour tous les sites importants s'agissant d'une intrusion dans l'espace aérien par un avion ou un drone », a affirmé Gabriel Attal le 22 mars dernier « Maintenant il n'y a pas de menace documentée, mais une vigilance de notre part au regard du contexte géopolitique ».

L'armée de l'Air et de l'Espace assurera également la coordination interministérielle de l'ensemble des dispositifs de lutte anti-drônes (LAD). Elle déploiera des systèmes de détection, d'identification et de neutralisation spécifiques et adaptés afin de prendre en compte la menace drone. En clair, elle sera opérationnelle sur le terrain sur toutes les zones potentiellement à risque.

Pour parachever l'important dispositif de

sécurisation des Jeux olympiques de Paris, Paris s'appuiera sur le savoir-faire de l'armée de l'Air et de l'Espace. Outre la sécurisation de l'espace, le Commandement de l'espace (CDE) qui concourt directement à la protection des satellites de télécommunication, permettra également de diffuser en direct les épreuves des Jeux olympiques 2024 de Paris vers les quatre coins du monde.

Le volet maritime :

La Marine nationale sera également sur le pont, certaines épreuves se déroulant à Marseille et à Tahiti. Afin de détecter, d'anticiper et éventuellement de déjouer toute menace en mer, des dispositifs spécifiques de sécurisation, appelés dispositifs particuliers de sauvegarde maritime (DPSM), seront mis en œuvre lors de l'arrivée de la flamme olympique à et lors des épreuves nautiques à Marseille et à Tahiti cet été.

Dès l'arrivée de la flamme olympique depuis Athènes à bord du voilier « Belem » et durant la parade navale l'accompagnant dans la rade de Marseille, la préfecture maritime de la Méditerranée armera un poste de commandement qui coordonnera le DPSM. La Marine nationale aura apporté une contribution majeure à ce dispositif interministériel afin de sécuriser un plan d'eau particulièrement chargé et d'assurer une bulle de protection autour du porteur de la flamme.

À l'été, les épreuves de voile à Marseille mobiliseront près de 300 personnes par jour, dans la même logique de collaboration inter-administrations.

À Tahiti, enfin, la Marine nationale et la Gendarmerie maritime armeront un dispositif particulier composé de moyens nautiques et d'avions de surveillance maritime lors des épreuves de surf afin de surveiller les plans d'eau et les navires hébergeant les athlètes.

« L'armée des champions »

L'armée a aussi son contingent d'athlètes de haut-niveau, appelée « l'armée des champions ». Parmi les 218 athlètes militaires sélec-

tionnés, 148, toutes disciplines confondues, participeront aux JO 2024 comme la triple médaillée d'or aux Jeux de Tokyo- Clarisse Agbegenou - judokate et adjudant de gendarmerie, Elodie Clouvel, vice-championne olympique du pentathlon moderne à Rio et capitaine de gendarmerie ou encore Valentin Belaud double champion du monde de pentathlon moderne et gendarme.



Elodie Clouvel

Depuis la création de « l'Armée de champions » en 2014, ces athlètes-militaires ont décroché 117 médailles olympiques aux Jeux d'été et d'hiver dont 25 en or. « *L'Armée de*



Clarisse Agbegenou

champions a vu le jour dans le sillage de la suspension de la conscription en 2003, rappelle Sylvie Anoto, conseillère auprès du commissaire aux sports militaires basé à Fontainebleau. Jusqu'à alors, les appelés sportifs de haut niveau profitaient chaque année de leur service militaire pour s'entraîner au Bataillon de



Valentin Belaud

Joinville dans les infrastructures de l'armée. Nous avons vu passer Zinedine Zidane, Jean Galfione ou encore Guy Drut. »

Une réussite qui se confirme toujours un peu plus à chaque Jeux olympiques. À Tokyo en 2021, « l'armée des champions » avait fait une véritable razzia ! 13 des 33 podiums des Bleus aux Jeux olympiques ont été conquis par des athlètes appartenant au Bataillon de Joinville. Elle a rapporté plus d'un tiers des médailles françaises ! Un succès salué par la ministre des Armées de l'époque, Florence Parly : « *Avec ce niveau d'excellence, ces champions sont des dignes ambassadeurs de l'ensemble du ministère. Par leurs résultats exceptionnels et leur engagement de chaque instant, ils contribuent à renforcer le lien entre nos armées et la Nation. »*

Résultat tout aussi glorieux aux Jeux paralympiques de Tokyo. Sur les cinquante-quatre médailles françaises, dix-neuf ont été gagnées par des sportifs militaires. Pour ces JOP qui se déroulent sur le territoire français, la motivation sera plus que jamais au rendez-vous sur les podiums et au son de la Marseillaise pour « l'armée des champions » histoire de faire mentir la phrase de Coubertin !

Sophie ROSENZWEIG

Gendarmerie nationale

Gendarmerie nationale

Le Centre National des Sports de la Défense (CNSD) Un atout majeur pour les athlètes français aux JO

Paul SANZEY*

Général Paul Sanzey : A Tokyo en 2021, les sportifs de haut niveau de la défense (SHND) ont rapporté à la France 50 % des médailles d'or aux Jeux olympiques et 54 % aux Jeux paralympiques ; disons donc que 50 % des médailles d'or françaises étaient « militaires », alors que nos athlètes représentaient 14 % de la délégation française. Ces résultats découlent du travail effectué en amont, d'une sélection menée avec soin avec les fédérations et l'ANS (agence nationale du sport) qui nous soumet des profils que nous recrutons sur des contrats d'engagés volontaires dans les armées ou la Gendarmerie nationale. Pour les para-athlètes, ils sont civils et recrutés par le secrétariat général pour l'administration (SGA) qui en confie la gestion au Bataillon de Joinville, donc au CNSD. À travers le sport de haut niveau, nous pouvons atteindre des jeunes Français qui se tiennent assez éloignés des corps en uniforme. Il est fréquent que certains nous contactent au titre du sport, puis découvrent le « métier militaire » et s'engagent. Du côté des SHND, les mettre ainsi à l'abri du besoin matériel en leur donnant statut, sécurité sociale, mais aussi des règles de vie et l'assurance d'un soutien (en cas de blessure par exemple) apporte les meilleurs résultats, car ces jeunes gens sont bourrés de talent ; il ne leur manque qu'un encadrement qui soit exigeant et bienveillant.

Des excellents résultats, dûs aussi à une question de force mentale ?

Paul Sanzey : « La force mentale ou les forces morales », selon la dénomination qu'on utilise, est vraiment ce qui fait la différence, quand le corps est au bout, qu'il arrive presque à l'épuisement et qu'il faut gagner quelques secondes, quelques centièmes parfois... Travailler les forces physiques et la technique spécifique relève de chaque fédération, qui en



Florent Manaudou

a l'expertise. Les sous-officiers chefs de section du bataillon de Joinville et les instructeurs du bataillon d'Antibes (qui forment les moniteurs des forces armées) se focalisent eux sur le renforcement mental des sportifs de haut niveau, leur capacité à bien gérer le stress pendant et avant les épreuves, à bien récupérer. Et bien sûr, à capitaliser sur l'esprit d'équipe, y compris dans les disciplines individuelles. Après la mise en place du nouveau dispositif de soutien au sport de haut niveau français en 2003, l'Armée de Champions a été créée en 2014 et le Bataillon de Joinville réactivé en 2015.

En 20 ans, il y a une progression ou une régression en nombre de sportifs de haut niveau ?

Paul Sanzey : La dénomination « Armée de champions » a permis d'englober dans notre collectif de haut niveau les para-athlètes du ministère ; quoique civils par leur statut, ils ont un mental de soldat et aujourd'hui nous sommes fiers de les compter au sein du Bataillon de Joinville. Je préfère cette dernière appellation qui nous relie mieux à nos origines, et est toujours inscrite dans l'organisation de l'École interarmées des sports, au cœur du CNSD. Nous sommes dans une réelle progression en terme de volumes, avec un pic assumé pour les JOP 2024, c'est à dire 224 Sportifs de haut niveau de la Défense en contrat dans les forces armées. Concernant les athlètes militaires, je constate que non seulement ils sont de plus

en plus nombreux, mais que leur niveau est meilleur. Pour ces Jeux olympiques et Paralympiques en France, nous avons vraiment de nombreux potentiels de médailles en judo, en escrime, en tir, en cyclisme, en aviron, en canoë, et d'autres. Nous avons la chance d'avoir de très grands champions. Il faut les suivre sur le site du CNSD, le suspense va durer ! <https://www.terre.defense.gouv.fr/cnsd/resultats>

On a coutume de dire que le Français ne fait pas beaucoup de sport, que la jeunesse française n'est pas sportive. Et en même temps, la France est le pays le plus présent avec le plus grand nombre de disciplines dans les championnats militaires. Comment expliquez-vous cette dichotomie ?

Paul Sanzey : Il y a beaucoup d'explications possibles, je me limiterai à un avis personnel. Culturellement, et si on compare avec les pays anglo-saxons, il est vrai que le regard porté sur le sport en France est assez souvent distant du côté des élites. La dimension sportive dans les écoles, dans les lycées s'est longtemps limitée au strict minimum pour « défouler les élèves », alors que dans le monde anglo-saxon, le sport a une place prépondérante en université depuis un siècle au moins. On retrouve un peu la même condescendance à l'égard du sport dans certains états-majors. Comme si, par une contagion très parisienne, on venait à considérer que la supériorité de l'esprit sur le corps relègue le sport militaire au rang des activités optionnelles dans les armées... C'est une des raisons pour lesquelles le sport militaire ne fait pas recette, il n'est pas au cœur des préoccupations. Comparé à nombre d'armées étrangères, on accorde chez nous la primeur aux opérations et à l'emploi des forces, et c'est très cohérent, mais certains esprits faibles - quoique soigneusement brevetés parfois - en concluent que le sport est une activité annexe, voire une variable d'ajustement. C'est dommage car cela nous fait perdre des opportunités. Le sport, quand il est pratiqué avec intelligence, est un vrai bénéfice pour la santé et l'équilibre, y compris pour tous nos traitants d'administra-

tion centrale... Mais le « sport en short » n'est que le niveau 0 du « sport militaire », il ne résume pas le sport militaire qu'il faut appeler « entraînement physique ». Le footing en treillis, puis le parcours d'obstacle, le 8 km TAP, les brevets d'alpiniste et de skieur militaire, la natation utilitaire, la course d'orientation, les sports de combat... sont le véritable cœur de l'entraînement physique militaire ; ils méritent toute l'attention du commandement car ils construisent la résistance physique, individuelle puis collective, des unités militaires et leur « capacité d'encaisse » en mission. Et la Gendarmerie nationale, qui est confrontée à une violence de plus en plus évidente dans ses missions quotidiennes, l'a bien compris, elle qui fait effort sur les sports de combat et les techniques ORFA. Les forces armées françaises sont sportives par nécessité, par goût et par intérêt, bien plus que les autres institutions françaises, et il faut que cela continue !

Et qu'en est-il des disciplines soutenues par les armées ?

Paul Sanzey : Dans le sport de haut niveau en France, nous avons beaucoup de champions dans des disciplines variées. Je prêche sans doute pour ma paroisse, mais c'est un peu parce que notre pays a assumé une politique dirigiste dans le sport. Il a su requérir l'aide des armées, notamment après le revers des Jeux de Rome (1960) et le redressement n'a pas tardé. Les armées ont apporté au sport français un état d'esprit, une méthode, une rigueur dans l'exécution. Cette organisation militaire a porté ses fruits durant 46 ans avec le Bataillon de Joinville des appelés (312 titres mondiaux et 45 médailles olympiques). Et les résultats des JO de Tokyo que nous évoquons en commençant traduisent la même efficacité avec le Bataillon de Joinville professionnel. Car ce qui compte, contrairement à la citation de Coubertin (sortie de son contexte), ce n'est pas « de participer »... l'important, c'est de gagner ! »

Général Paul SANZEY

Commandant le Centre national des sports de la défense (CNSD)

SPORT, OLYMPISME ET GÉOPOLITIQUE

Alain GELÈS*

En 130 ans d'existence le mouvement olympique c'est à dire l'institution qui le représente (le CIO) et les manifestations qui sont l'une de ses raisons d'être (les Jeux olympiques) s'est imposé comme un partenaire essentiel dans les relations internationales.

Seule l'ONU peut prétendre, sur d'autres terrains il est vrai, à une telle représentativité.

Depuis les Jeux d'Athènes en 2004, l'olympisme rassemble plus de nations que l'ONU, Le CIO a reconnu à ce jour 206 comités nationaux olympiques (CNO) pour 193 états membres auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Ainsi 13 CNO relèvent de territoires spéciaux en raison d'une situation politique particulière : Taïwan, la Palestine, quatre territoires des États-Unis (Samoa américaine, Guam, Porto-Rico et les Iles Vierges), trois territoires d'Outre-Mer britanniques (les Bermudes, les Iles Vierges britanniques et les Iles Caïmans), deux pays constitutifs du Royaume des Pays-Bas (Aruba et les Antilles néerlandaises), Hong-Kong et les Iles Cook, État associé de la Nouvelle Zélande.

L'ouverture géopolitique du CIO s'est faite par vagues successives qui témoignent étroitement des bouleversements de l'échiquier politique mondial. Les étapes de l'expansion olympique montrent une grande cohérence dans le cadre d'une lecture géopolitique :

- de 1894 (date de création du CIO) à 1915, vingt-deux pays obtiennent leur adhésion : ils représentent le cœur du pouvoir mondial autour de l'Europe occidentale et des grandes zones



Docpix

Louis Spyridon, le premier champion olympique de marathon en 1896 à Athènes

anglo-saxonnes du peuplement outre-mer.

La présence du Japon souligne à la fois sa formidable montée en puissance et sa volonté d'accéder au mode de représentation occidental ; entre les deux guerres mondiales, la diffusion se fait dans deux directions : la totalité de l'Europe est maintenant concernée par l'adhésion des dernières nations du Sud et de l'Est (à l'exception de l'URSS).

L'Amérique Latine entre massivement dans le mouvement olympique, conséquence probable d'une indépendance

politique précocement acquise, mais aussi sans doute de l'origine et de la culture européennes de ses classes dirigeantes.

- après la Seconde Guerre mondiale, les nouvelles adhésions sont le double résultat des bouleversements politiques dus à la guerre et des vagues de décolonisation ou d'émancipation politique qui ont affecté les anciens empires coloniaux.

- de 1965 à 1990 plus de quarante CNO ont été accueillis ; accession à l'indépendance des derniers « confettis d'empires », nations insulaires et petits pays qui viennent trouver ici un moyen d'exister tous les quatre ans aux yeux du monde sans n'être réduits qu'à une destination exotique : Antigua, les Iles Vierges, les Seychelles, les Maldives à titre d'exemple.

- le grand choc pétrolier de 1973 a amené les pays du golfe, Arabie Saoudite, Qatar, Émirats Arabes Unis, Bahreïn et Oman à adoucir leur image internationale après la hausse du prix du pétrole en prenant part à la grande fête mondiale des JO.

- de 1989 à 2008 l'intégration des nouvelles nations constituées après l'éclatement de l'URSS et de ses satellites européens (Yougoslavie principalement).

Voici le casting effectué, l'intertitre affiché, il reste à examiner le déroulement de la pièce c'est à dire l'histoire des JO de l'ère moderne confrontée aux soubresauts de la politique internationale.

Notons que si les cités grecques, en lutte incessantes, avaient inventé de déposer les armes tous les quatre ans pour venir célébrer les dieux et admirer leur élite à Olympie lors d'une trêve immuable, le CIO dût subir les deux dernières guerres mondiales empêchant la tenue des Jeux de 1916, 1940 et 1944.

Il y aura lieu dès lors d'analyser les situations particulières : exclusions, boycotts, scandales et controverses olympiques.

Athènes 1896

Premier couac : la Turquie décide un boycott en raison de ses nombreux antagonismes



Docpix

Stockholm 1912, délégation japonaise

avec la Grèce. Les deux pays se disputent toujours la souveraineté de Chypre.

Londres 1908

C'est l'inauguration du défilé des délégations derrière leur drapeau.

Le Grand-Duché de Finlande refuse d'arborer le pavillon de la Russie, sa suzeraine.

L'Irlande participe sous son propre emblème, indépendamment de la Grande-Bretagne.

Anvers 1920

Budapest avait été sélectionnée pour accueillir ces Jeux mais comme l'empire austro-hongrois a été un allié de l'Allemagne dans la Première Guerre mondiale, le CIO transfère les Jeux à Anvers. L'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, la Hongrie et la Turquie ne sont pas invitées. Les vainqueurs refusent de rencontrer les vaincus.

Paris 1924

L'Allemagne, pas plus qu'à Anvers, ne sera représentée à Paris.

Le prétexte invoqué est que le gouvernement français n'est pas certain de pouvoir assurer la sécurité de la délégation germanique.

Berlin 1936

Le fascisme récupère le Mouvement olympique. Avant même que les Jeux ne commencent, le III^e Reich utilise délibérément les JO à des fins nationalistes pour en faire

Olympiades(féminines) de Monte-Carlo 1920



Agence Roi

une propagande politique. Si plusieurs pays ont menacé de boycotter, aucun des 49 invités ne s'est retiré. La riposte, modeste, viendra des organisations ouvrières qui proposent à Barcelone des contre Jeux populaires.

Le coup d'état de Franco mettra un terme immédiat à cette célébration.

Londres 1948

Les deux principales forces de l'Axe de la Seconde Guerre mondiale seront absentes : l'Allemagne, sans gouvernement à l'époque n'est pas invitée, le Japon ne répondra pas.

Helsinki 1952

L'URSS participe pour la première fois aux instances internationales

Elle vient affronter les USA et le monde occidental, voulant affirmer et afficher sa puissance au travers de ses résultats sportifs comme elle tentera de le faire au plan idéologique et économique. Première apparition réussie puisqu'elle se classera deuxième derrière les États-Unis au nombre de médailles.

La République populaire de Chine (RPC) envoie, pour la première fois également, une délégation aux JO. Avant la fondation de la RPC en 1949, les athlètes chinois avaient participé en 1932, 1936 et 1948 sous l'appellation République de Chine (RdC).

Après la guerre civile chinoise, un Comité olympique est créé sur l'île de Taïwan en 1951. Le CIO, pour les Jeux d'Helsinki, « autorise les athlètes des deux pays à prendre part aux compétitions de la présente olympiade ».

Toutefois s'installe un conflit sur l'utilisation du nom Chine. La République populaire de Chine boycottera ainsi les Jeux jusqu'à la décision du CIO en 1979 de nommer l'équipe de la République de Chine en Chine, Taïpei.

Melbourne 1956

Les Jeux quittent l'Europe ou l'Amérique pour confirmer leur universalisme en s'ouvrant à l'hémisphère Sud. Ils subiront leur premier double boycott.

L'Égypte, l'Iraq et le Liban boycottent les Jeux à cause de l'affaire de Suez. L'Espagne, les Pays-Bas et la Suisse

boycottent pour protester contre l'invasion de la Hongrie par l'Union Soviétique. Le CIO convainc l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est de présenter une équipe commune : proposition qui restera valable jusqu'en 1964 aux JO de Tokyo.

Tokyo 1964

Sur injonction du CIO, malgré sa politique d'apartheid, l'Afrique du Sud organise pour la première fois des sélections entre athlètes blancs et noirs.

Si la délégation comprend ainsi 7 Noirs, il est demandé qu'ils ne doivent pas résider dans les mêmes quartiers du village olympique. L'invitation à participer est aussitôt retirée.

En 1967 une nouvelle invitation est formulée par le CIO pour la participation aux Jeux de Mexico 1968. Le gouvernement mexicain assure ne pas pouvoir garantir la sécurité de l'équipe sud-africaine. En 1970, le CIO retira la reconnaissance au CNO sud-africain : l'Afrique du Sud était exclue du Mouvement olympique. Après la libération de Nelson Mandela en 1991



Alain Mimoun
champion olympique
à Melbourne en 1956

Docpix

et la fin de l'apartheid elle fût réadmise pour les Jeux de Barcelone 1992.

Mexico 1968

Dix jours avant le début des Jeux, des étudiants profitent de l'attention médiatique sur leur pays pour protester contre le gouvernement autoritaire du Mexique. La réaction des forces de police est violente, aboutissant au massacre de plus de deux cents manifestants sur la place des Trois Cultures.

Tommy Smith et John Carlos, athlètes afro-américains, arrivés 1^{er} et 3^{ème} du 200m plat, sont sur le podium et pendant l'hymne américain, lèvent leur poing ganté de noir, signe du Black Power, pour manifester contre le racisme aux États-Unis. Ils seront exclus à vie des Jeux olympiques, mais l'image fera le tour du monde.

exécutent deux, puis exigent la libération de 200 de leurs compatriotes détenus en Israël. Lors de l'opération d'exfiltration, la police allemande donne l'assaut. Bilan 18 morts.

Montréal 1976

Pour protester contre la tournée de l'équipe de Nouvelle-Zélande de rugby à XV en Afrique du Sud, la Tanzanie mène un boycott de 22 nations africaines après le refus du CIO d'exclure la Nouvelle-Zélande. Le jour même de l'ouverture la décision est prise. L'Afrique fait sécession. Seuls le Sénégal et la Côte-d'Ivoire resteront à Montréal.

Moscou 1980

Le président américain Jimmy Carter décide de boycotter les Jeux en protestation contre l'invasion soviétique en Afghanistan. Près de 60 nations décident de ne pas se rendre en URSS. Parmi celles-ci, de nombreux pays musulmans qui considèrent cette invasion comme une attaque contre l'islam.

Le Comité National Olympique et Sportif Français propose un défilé symbolique, ni drapeaux ni hymnes aux cérémonies officielles. La délégation française sera présente aux Jeux.

Los Angeles 1984

L'URSS prend sa revanche en entraînant quatorze de ses alliés à boycotter ces Jeux aux États-Unis. Les critiques invoquées touchent

non seulement à l'éthique des Jeux – professionnalisation et commercialisation du sport – mais aussi à la sécurité des athlètes.

Voulant montrer sa distance avec Moscou, le président Ceausescu décide de la participa-



Munich 1972

Les JO de Munich resteront tristement célèbres ; Le 5 septembre, un commando palestinien de Septembre Noir prend en otage neuf athlètes israéliens et deux dirigeants dans le village olympique. Les terroristes en



La délégation éthiopienne quitte les jeux de Montréal en 1976

tion de la Roumanie. Son pays sera acclamé lors du défilé.

Séoul 1988

Pour Moscou et ses satellites, la Corée du Sud est illégalement occupée par les Américains ; l'absence de relations diplomatiques avec Séoul constitue une lourde hypothèque pour l'avenir. C'est dans ce contexte tendu que le CIO engage des négociations avec les CNO du Nord et du Sud. L'arrivée au pouvoir de Gorbatchev et l'impossibilité pour l'URSS et la RDA de se passer une seconde fois des Jeux assureront leur participation. La Corée du Nord boycottera toutefois les Jeux comme l'Albanie, Cuba, l'Éthiopie, Madagascar, le Nicaragua et les Seychelles.

Barcelone 1992

L'année 1991 est marquée par une multitude d'événements politiques avec le démantèlement de l'Union

soviétique, la fin de l'apartheid en Afrique du Sud et la guerre qui fait rage en ex-Yougoslavie.

Mandela libéré en 1991, l'Afrique du Sud est réintégrée au sein du CIO.

L'URSS étant démembrée depuis 1991, plusieurs de ses ex-satellites effectuent leur retour aux Jeux, telles la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie.

Les autres pays soviétiques éclatés et reconnus par le CIO participent quant à eux sous le nom d'une équipe unifiée : la Communauté des États indépendants (CEI). Tous les athlètes de cette délégation défilèrent sous la bannière olympique.

La Yougoslavie, sous sanction internationale de l'ONU, ne peut participer aux Jeux.

Le CIO obtiendra que la Serbie-Monténégro concourt comme équipe indépendante sous la bannière et l'hymne olympiques.

La géopolitique sportive complexe des pays de l'Est souligne combien la reconnaissance par les institutions internationales semble décisive pour affirmer sa place dans le concert des nations.

Depuis 1992, peu d'événements sont venus perturber la préparation ou le déroulement des Jeux. On pourrait citer les appels au boycott diplomatique lancés par les États-Unis pour les Jeux de Pékin 2008 en réponse à la



Les sites des jeux de 2004 d'Athènes sont désormais abandonnés et interdit d'accès

politique de répression menée par les autorités chinoises au Tibet.

Lors des Jeux d'hiver 2022 à Pékin, même attitude des États-Unis, de l'Australie, du Canada et de la Grande-Bretagne, dénonçant ainsi les violations flagrantes des droits humains et les atrocités de la Chine au Xinjiang.

Notons enfin l'initiative du CIO qui, lors des Jeux de Rio 2016, créa une équipe de réfugiés (athlètes, qui en raison de leur statut de réfugiés ne peuvent ou ne veulent appartenir à une équipe nationale). Ils sont actuellement 46 détenteurs de bourses d'athlètes réfugiés. Ils viennent d'Afghanistan, du Cameroun, du Congo, d'Érythrée, d'Éthiopie, d'Irak, d'Iran, du Soudan du Sud, du Soudan et de Syrie.

Le présent nous rattrape. Les Jeux de Paris 2024 vont être confrontés, suite à la guerre en Ukraine, aux modalités de qualification des athlètes russes et biélorusses. À ce jour le CIO a interdit toute représentation d'équipes russe ou biélorusse.

Seuls quelques athlètes seront, à titre individuel, contraints d'évoluer sous bannière neutre et très encadrés : un drapeau leur sera dédié, frappé des lettres « AIN » et un court hymne sans paroles sera joué en cas de titre olympique. Ils devront déclarer qu'ils n'apportent aucun soutien à la guerre en Ukraine et qu'ils n'ont pas de lien avec l'armée de leur pays d'origine.

Les autorités olympiques russes et biélorusses ont déjà fait savoir qu'elles ne sauraient accepter de telles mesures discriminatoires.

Comment imaginer la liberté de ces athlètes, comment ne pas voir poindre une déclaration de boycott ?

L'avenir semble dessiner un transfert des lieux d'organisation du sport mondial. C'est ainsi que l'Arabie Saoudite a décidé d'utiliser le sport comme support de son image. Elle organisera en 2029 les Jeux asiatiques d'hiver puis en 2033 les mondiaux de cyclisme, de natation, d'athlétisme, le départ du tour d'Italie cycliste, la coupe du monde d'Esport.

En 2034, elle accueillera la Coupe du monde de football.

Le sport et les Jeux olympiques peuvent bien être considérés comme un théâtre géopolitique. Même si le CIO a toujours voulu afficher une neutralité institutionnelle, il ne peut faire l'économie des rapports de force modelant les sociétés actuelles.

*Alain GELÈS

Professeur agrégé honoraire d'EPS
Ancien Directeur général du Comité National
Olympique et Sportif Français



EPPD/Anne Volery

LE CNOSF - La maison mère du sport français

Denis MASSEGLIA

Président du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) entre 2009 et 2021, Denis Masseglia est à l'origine de la candidature de Paris pour les Jeux de 2024. Il participe en effet à la création de l'association « Ambition olympique et paralympique » dont l'objectif est de porter le projet de candidature. Cette initiative sera soutenue par une campagne de mobilisation en France : « je rêve des jeux ».

Denis Masseglia, vous avez présidé le CNOSF entre 2009 et 2021 après avoir été élu au Conseil d'administration en 1991 et occupé différents postes importants comme ceux de secrétaire général ou vice-président. Pouvez-vous en quelques lignes définir ce qu'est le CNOSF et ce que sont son rôle et ses missions ?

Le CNOSF, Comité National Olympique et Sportif français est né de la fusion en 1973 des deux institutions CNO, Comité National Olympique et CNS, Comité National des Sports. Le CNO regroupait évidemment l'ensemble des fédérations dont une ou plusieurs disciplines figuraient au programme des Jeux Olympiques et le CNS regroupait les fédérations non olympiques, incluant les fédérations sportives, scolaires, universitaires ainsi que les affinitaires et multisports. Depuis le CNOSF a accueilli une nouvelle catégorie de membres, à savoir les membres associés qui n'ont pas la même représentativité que les membres actifs.

Par ailleurs, depuis 1980 existent des structures déconcentrées, les CROS (Comités régionaux Olympiques et Sportifs, les CTOS (Territoriaux pour l'outre-mer) et les CDOS (départementaux) qui sont les représentants du CNOSF sur les territoires correspondants. Le CNOSF tire sa légitimité de 2 sources :

- Il est le représentant du CIO (Comité international Olympique) sur le territoire français. C'est à lui qu'incombe le soin de promouvoir



Denis Masseglia

le message Olympique. Il est de fait en charge de réaliser tout ce que la charte Olympique demande aux CNO de chaque pays de mettre en œuvre. Les missions les plus importantes sont ainsi d'engager les athlètes de l'Équipe de France olympique aux jeux olympiques d'été et d'hiver et de cosigner avec le ou la Maire concerné(e) l'acte de candidature à l'organisation des Jeux et le contrat de ville hôte en cas de succès.

Il est le représentant légal du mouvement sportif français auprès des différentes autorités publiques. Le Code du Sport confère en effet au CNOSF un rôle de représentation et de défense des intérêts généraux du mouvement sportif : extrait « les associations sportives et les sociétés sportives qu'elles ont constitué, les fédérations sportives, et leurs licenciés sont représentés par le CNOSF ». Le

CNOSF peut ainsi s'adresser en toute légalité au Parlement, aux différents ministères et aux collectivités territoriales.

Est-ce que, dans les faits, il est aisé pour le CNOSF de satisfaire ses rôles et missions ?

Si les missions relevant de la représentation du CIO en France ne soulèvent pas d'interrogations, il n'en est pas de même de celles conférées par le Code du Sport. Le fait est que les membres du CNOSF sont les seules fédérations et que le mouvement sportif français est essentiellement constitué de clubs lesquels sont réunis au sein des fédérations. Alors que la loi lui octroie le soin de représenter la totalité du mouvement sportif, il a été jusqu'ici impossible pour le CNOSF de s'adresser directement à l'ensemble des clubs fédérés pour en être le porte-parole. Ce contexte est sans doute perçu comme étant logique du côté des fédérations puisque ce sont leurs clubs et qu'elles veulent en être le seul interlocuteur. Pour autant, le numérique ayant bouleversé les habitudes, il se trouve qu'aujourd'hui d'autres structures que le CNOSF, comme l'ANS, l'Agence Nationale du Sport, peuvent s'adresser aux clubs sans passer par les fédérations mais ce n'est évidemment pas perçu de la même manière en termes de relations. Pourtant, si le CNOSF pouvait véritablement être le représentant de l'ensemble du mouvement sportif, ce qu'il devrait être de par la Loi, et pas seulement des fédérations membres, ce qu'il est dans les faits, sa capacité d'action et de communication en serait toute autre.

Si l'on comprend bien, le rôle de représentant du mouvement sportif est compliqué à assurer.

En fait, il est simple lorsqu'il s'agit de défendre quelque chose, c'est-à-dire lorsqu'il faut se mobiliser contre. Il est beaucoup plus complexe lorsqu'il s'agit de faire des propositions et donc d'être pour. On retrouve là un phénomène commun à toutes les confédérations avec le fait que chaque fédération a un premier réflexe qui lui fait d'abord analyser la

situation en fonction de son intérêt propre plutôt qu'à travers une perspective générale. Cette situation n'est en fait que la conséquence du modèle sportif français, même s'il a évolué depuis 2019. Compte tenu de la dépendance des fédérations au financement étatique, soit directement soit par l'intermédiaire des postes de cadres techniques mis à disposition, il s'est installé progressivement un système de concurrence entre les fédérations et le CNOSF a en charge de les réunir. C'est un peu comme la quadrature du cercle.

Vous avez parlé de l'ANS. On peut supposer qu'il y a un avant et un présent et que la question se pose de l'après. En fait c'est du rapport entre le CNOSF et le Ministère des Sports dont il est question.

Pour résumer de manière imagée et un peu exagérée la situation d'avant 2019, date de création de l'ANS, je reprendrais un propos de mon prédécesseur Henri Sérandour qui disait que lorsqu'ils avaient quelque chose à demander, les présidents de fédération s'adressaient directement au Ministre sans passer par, ni même prévenir, le CNOSF. S'ils l'obtenaient, surtout ne rien dire et en profiter. S'ils essayaient un refus ou rencontraient une difficulté, alors l'intervention du CNOSF était requise et parfois avec virulence. Je ne dirais pas que c'est conforme à la réalité pour tous, mais ça l'était pour certains, voire beaucoup. En fait, cette image est illustrative des limites du modèle étatique qui a été installé en France après la déconvenue des Jeux Olympiques de Rome 1960, modèle qui a évolué en se renforçant jusqu'à ces dernières années. J'avais pour habitude de dire que notre modèle, qui est évidemment rassurant parce qu'étatique, nous permet un certain nombre de résultats et qu'il en assure la stabilité ; la contrepartie est qu'il empêche une plus grande responsabilisation du mouvement sportif et donc le freine dans ses progrès propres. La plupart des ministres que j'ai connus disaient « le modèle sportif que le monde entier nous envie » et je disais systématiquement « sauf que per-

sonne ne l'a jamais imité ». Il existe des pays où les rôles du CNO et du ministère des sports sont très différents de ce qui existe chez nous. Sans aller bien loin mais juste en traversant les Alpes, le CONI, l'homologue du CNOSF en Italie, a véritablement la charge du sport italien. Il en assure même le financement à travers les recettes issues des paris sportifs. Et pour mieux illustrer la différence, le CONI assure même la gestion du stade olympique de Rome, lequel a été refait à neuf dernièrement, accueille les équipes nationales de football et de rugby et a non pas un mais deux clubs résidents.

Comment en êtes-vous arrivé à la création de l'ANS et à ce modèle dit de gouvernance partagée ?

Tout part de la candidature de Paris 2024 et du projet que le CNOSF souhaite porter pour le sport français. Nous avons établi une stratégie de conquête pour Paris 2024 à un moment où personne ne croyait en nos chances. Il est vrai que la candidature d'Annecy 2018 s'était soldée par un score sans appel en notre défaveur (7 voix seulement sur 90 votants). Lors du conseil d'administration du CNOSF qui a suivi, je me souviens avoir dit que c'était la chance de notre vie, que nous pouvions montrer qu'une candidature portée par des sportifs et soutenue par des politiques avait toute sa légitimité et des possibilités réelles de succès. Il fallait juste que l'on démontre savamment qu'une telle candidature se devait d'être utile pour le pays et qu'on analyse comment espérer gagner. Ce que je trouvais le plus intéressant dans l'aventure était qu'en étant totalement responsabilisé, le mouvement sportif français était en capacité de montrer qu'il pouvait participer davantage à la gouvernance du sport. Le projet pour le sport français fut voté très largement en janvier 2013 par les fédérations membres du CNOSF réunies spécialement en congrès à cet effet et il mentionnait, outre la volonté d'obtenir les Jeux en 2024, celle de mettre en place un nouveau modèle de gouvernance à travers

une agence. Comme le CIO attribua les Jeux à Paris et à la France, le Président de la République eut la délicatesse de reconnaître la vision qui avait été la nôtre et donna son feu vert pour la création de l'Agence Nationale du Sport.

Sur quelles bases l'ANS a-t-elle été bâtie ? Et avec quels moyens fonctionne-t-elle ?

Après avoir fait une étude sur les différents modèles européens et analysé aussi nos spécificités, nous sommes arrivés à la conclusion



que l'ANS devait être l'illustration d'un modèle à gouvernance partagée et à responsabilités réparties. Le problème est venu des services du ministère des sports qui n'entendaient pas partager le pouvoir de décision. C'est aujourd'hui encore le cas et la ministre actuelle parle de l'ANS comme du bras armé du ministère, ce qui n'est pas selon moi conforme à l'esprit de sa création. Le problème, qui crée sans doute un décalage de pensée, est essentiellement lié au financement. L'État ne raisonne pas pareil que les trois autres partenaires que sont les collectivités territoriales, le monde économique et le mouvement sportif. Pour l'État, tout est lié au financement via l'ANS. Pour les 3 autres partenaires, il y a une approche différente. Les collectivités participent au financement du sport à hauteur d'environ 12 milliards d'euros, le monde économique à travers le sponsoring et les

droits de télévision autour de 3 Mds. Quant au mouvement sportif il arguait à l'époque d'un financement diffus estimé autour de 12 à 15 Mds, à travers la TVA générée par ses activités, les taxes sur les salaires et l'estimation du bénévolat, sans compter les économies de santé. Ces derniers points étaient forcément difficiles à entendre mais depuis ces dernières années est arrivé un phénomène nouveau avec les paris sportifs en ligne. Le chiffre d'affaires de 2022 avoisine les 8 Mds et génère pour l'État ce que l'on appelle le produit brut des jeux, à savoir des recettes à hauteur de 1,6 Mds d'euros. Ce montant représente sen-



DR

siblement le double du budget du ministère des sports, incluant celui de l'ANS, et plus du triple de celui de cette dernière. Comme tous les champions, sans lesquels il n'y aurait pas de paris sportifs, ont été formés dans un club, il est possible d'affirmer sans ambiguïté que le sport français rapporte plus à l'État que ce que celui-ci lui donne en retour.

De plus, au-delà de ces constats, il y a le budget propre de l'ANS qui est effectivement financée en quasi-totalité par le Ministère des sports, sauf que l'on omet de raisonner à travers les actions que l'ANS permet de développer. Quand l'ANS participe au financement d'un équipement, elle n'apporte que 15 à 20 % de son coût total, le reste venant des collectivités territoriales ou du privé. Il en est de même pour l'aide aux emplois qui

est un poste important. Il y a pratiquement toutes les actions soutenues par l'ANS qui bénéficient de financements croisés, sauf que seul l'apport étatique figure dans le budget de l'ANS et qu'il aurait fallu d'entrée accepter l'idée d'une comptabilité établie à partir des actions menées. En fait, on a changé le modèle sans aller au bout, en oubliant le concept des responsabilités réparties et en gardant l'ANS dans un contexte où l'État demeure très présent, le Président étant nommé par l'Assemblée générale sur proposition du ou de la ministre et le Directeur général étant un agent de la fonction publique. Je ne sais pas quel sera le futur de l'ANS, je sais seulement que l'on n'a pas été au bout de la logique de départ et que forcément le bilan après 2024 en sera forcément (doublon) tributaire.

Mais dans ces conditions, comment sont les relations entre le Ministère et le CNOSF ?

Je ne peux répondre qu'à travers mon expérience de président et celle-ci s'arrête en 2021. J'ai connu 13 ministres ; c'est un peu compliqué pour l'établissement de relations sur la durée. Mon principe était basique : il n'était pas question de gouverner le CNOSF sans le Ministère, ni contre lui mais bien en partenariat avec lui, tant le nombre de sujets communs est important. Je pense avoir respecté les différents ministres qui se sont succédés tout en défendant ce que je pensais être les intérêts du mouvement sportif. Cela m'a valu quelques discussions houleuses mais c'était assez logique vu l'organisation du sport en France. J'ai gardé de bonnes relations avec les différents ministres, preuve que le respect était réciproque. Il y a quand même un domaine sur lequel le mouvement sportif doit être extrêmement vigilant, c'est celui de la gouvernance interne des fédérations. Quand la ministre de l'époque a souhaité et obtenu la démission du président de la fédération française des sports de glace, j'avais dit qu'elle avait le droit de le dire mais que la décision appartenait aux clubs de la fédération. Ce n'est pas comme cela que ça s'est passé. Le

président a porté plainte avec succès contre le ministère et obtenu réparation. C'est illustratif qu'il y a des limites dans l'ingérence et la réciproque est vraie. Le mouvement sportif doit être autonome dans son fonctionnement, ce qui bien sûr ne veut pas dire qu'il est indépendant.

Il y a aussi le sujet des CTS, les conseillers techniques sportifs ou cadres techniques d'État mis à disposition des fédérations.

C'est un sujet récurrent qui n'est toujours pas stabilisé et selon moi n'est pas prêt de l'être car le statut de mise à disposition n'existe pas. On a donc un corps de fonctionnaires d'État, près de 1 300, qui sont ainsi placés dans les fédérations selon l'histoire et sans rapport évident avec la puissance ou les moyens des fédérations. La situation des CTS a donné lieu à de multiples débats et réunions, avec parfois à l'ordre du jour de l'agenda de certains ministres le sujet même du maintien du corps des CTS. Il a été question d'un basculement vers une prise en charge fédérale, certains (peu nombreux) présidents y étaient favorables mais voulaient des garanties de pérennité quant au financement des postes, ce que l'État ne pouvait évidemment pas assurer. Ceci étant dit, on a assisté durant ces dernières années à une lente mais inexorable diminution du nombre de postes de CTS avec parfois un redéploiement entre fédérations. Les Jeux ont eu pour effet d'instaurer une sorte de trêve. Nous verrons après leur tenue si le sujet des CTS reviendra sur le devant de la scène. À titre personnel, j'aimerais dire deux choses : la première est que le corps des CTS est comme tous les corps de métier : il y a une très grande majorité d'agents qui sont très engagés et font leur travail avec efficacité. C'est d'abord à eux qu'il faut penser et non pas aux quelques-uns qui ne donnent pas satisfaction et à travers lesquels il serait injuste et inadapté de faire une généralisation. La deuxième est que face à la difficulté statutaire, il va bien falloir un peu de clarification. J'avais en son temps proposé que la mission

principale des CTS soit celle de la formation, un peu comme un métier d'enseignant. La plupart des CTS sont affectés à l'encadrement des équipes de France et ce métier-là est très spécifique, avec une usure incompatible avec la durée. Il y a aussi des CTS qui s'occupent de la communication, du marketing, qui sont directeurs administratifs, c'est cette diversité de métiers qui fait à la fois la force et la faiblesse de ce corps. On verra bien ce que l'avenir lui réserve, en tout cas ce dossier ne me manque pas tellement il est sensible et générateur de passions.

On comprend que chaque fédération a la charge de son sport, elle reçoit même de la part de l'État une délégation pour cela. Ce n'est pas le cas du CNOSEF qui, au-delà de la représentation du mouvement sportif, a bien quelques actions propres correspondant à une vision partagée avec ses membres ?

Le CNOSEF n'a évidemment pas à se substituer à une fédération même si le Code du Sport lui demande de le faire (momentanément) en cas de rupture de ladite délégation. Le cas s'est produit à ma connaissance 2 fois par le passé pour l'haltérophilie et l'équitation. En dehors de ces cas particuliers, le CNOSEF est davantage dans ce que l'on peut appeler le service aux membres. Je n'aime pas trop cette expression car elle sous-entend un lien unidirectionnel, le CNOSEF rendant service à ses membres, ce qui, en plus, est délicat vu que ses membres sont aussi ses électeurs. Je préfère que l'on parle de projets partenariaux impliquant les membres pour que l'investissement fait se traduise par des actions impliquant ces membres. C'est ainsi que le CNOSEF a développé la télévision Sport en France avec le but de permettre la médiatisation télévisuelle de tous les sports qui n'en avaient pas ou la plateforme Mon Club Près De Chez Moi pour répertorier l'ensemble des clubs sur le territoire. D'autres actions comme Sentez-Vous Sport par exemple mettent à contribution fédérations et structures déconcentrées mais elles permettent aussi à celles et ceux qui organisent d'être labellisés et

mieux reconnus. C'est aussi l'objectif du label « développement durable le sport s'engage » qui a chaque année un beau succès de participation. Le CNOSF a aussi pour mission pendant les Jeux Olympiques d'organiser le Club France, lieu de rassemblement à la fois convivial et festif qui permet de célébrer les athlètes, leur encadrement et les fédérations. Il faut aussi avoir en tête qu'en temps normal, c'est-à-dire hors période d'organisation des Jeux en France, le CNOSF doit assurer un service auprès des partenaires, tant ses propres que ceux du CIO qu'ils soient les siens ou ceux du CIO, et que cela se fait à travers ses propres opérations en plus de tout ce qui touche à l'équipe de France Olympique.

Est-ce que vous avez noté ou vécu une évolution sur le plan dimensionnel, au vu de la participation du sport à divers enjeux de société ?

Le sport est transversal et les enjeux de développement qui lui sont liés concernent de nombreux secteurs : Éducation, Santé, Cohésion sociale, Économie, Rayonnement international, Travail, Emploi notamment. Cela justifierait que le ministère des sports et le CNOSF aient de concert un rôle transversal. L'expérience montre que c'est plus facile à écrire qu'à faire et la relation par exemple entre le ministère de l'éducation et le mouvement sportif n'est pas des plus faciles alors que les deux participent à l'épanouissement des jeunes qui leur sont confiés. C'est d'ailleurs pour moi le sujet numéro un quant à l'avenir du sport et des clubs.

Le sport est aussi pluridimensionnel parce qu'il regroupe : sport loisir, sport amateur, sport de haut niveau, sport professionnel...

À travers ses propres dimensions et les impacts qu'il peut avoir dans divers domaines sociétaux, il est évident que le sport a une immense valeur sociétale.

L'une des problématiques du mouvement sportif est la définition des valeurs du sport. Que seraient ces valeurs sans règles, sans arbitres, sans organisation et c'est en résumant

trop facilement les valeurs du sport au seul mot de sport que l'on oublie l'entité sans laquelle il n'y aurait pas ces valeurs, à savoir le Club.

Pierres angulaires du dispositif, les clubs ne sont pas exclusivement destinés à la compétition mais proposent des activités par un encadrement qualifié avec d'autres finalités (loisirs, bien-être, ...). Il s'agit également de lieux de socialisation des pratiquants avec un certain nombre d'apprentissages : celui de la règle, du respect de soi, du respect des autres, de la transmission de valeurs humanistes... C'est là que l'expression valeurs du sport prend tout son sens.

Peut-on à travers cette importance sociétale espérer que le sport soit demain un élément central d'un projet de société ?

Faire du sport un élément central du projet de société, dont les effets seront ressentis à long terme, à l'horizon 2030-2040, suppose de créer à tous les niveaux de décision et dans tous les domaines un « réflexe sport ». Si tous les décideurs, politiques, économiques, médiatiques ou pédagogiques ont à l'esprit ce que le sport peut apporter à la société, alors on pourra espérer que le sport soit enfin vécu comme un investissement et non comme une charge. Ce n'est qu'avec cette vision qu'on peut imaginer que le sport soit demain un élément central d'un projet de société. Cela suppose aussi que chacun accepte que les effets d'une telle politique payent à moyen ou long terme. À une époque où priment la communication et l'effet immédiat, c'est un peu une gageure que de l'imaginer mais c'est aussi essentiel de pouvoir le dire.

La croyance au message véhiculé par les Jeux et l'Olympisme est le fondement d'une certaine forme d'espérance quant à la considération dont le sport peut et doit bénéficier dans le pays. Les Jeux sont un formidable accélérateur de projets. Puisse Paris 2024 être celui de la place du sport et de celles et ceux qui l'animent.

Denis MASSEGLIA

LE BATAILLON de JOINVILLE

Jean-Michel OPRENDEK*

Le Bataillon de Joinville est un nom qui résonne incontestablement dans l'univers du sport français. Bien avant l'ère de la préparation olympique organisée en centres et en pôles, il aura été la structure d'excellence où, sélectionnés par leurs fédérations, étaient admis le temps de leur service national obligatoire, les athlètes les plus performants du sport français.

Pour que la France obtienne les meilleurs résultats possibles aux Jeux Olympiques, championnats du monde et grandes épreuves internationales, c'est pendant 40 ans, que grâce au temps long et la totale disponibilité ainsi autorisés, l'apport du BJ a été incontestable.

Mais on ne saurait parler du Bataillon de Joinville sans évoquer l'École Normale militaire de Gymnastique de Joinville le Pont qui fut créée le 15 juillet 1852 et dont l'enseignement adopté était celui du colonel Francisco Amoros, point de départ de la plupart des systèmes qui virent ensuite le jour en France. Première école de formation de cadres militaires et enseignants sportifs de notre pays, l'École de Joinville établie à la Redoute de la Faisanderie, dans le bois de Vincennes, aura été un élément fondateur de la pratique sportive et de son développement dans l'hexagone. Elle rayonna déclinée en plusieurs structures successives telles que les écoles de Pau le hameau, du Fort Carré d'Antibes et celle Interarmées des Sports de Fontainebleau actuellement qui évoluèrent sans cesse dans le monde militaire, mais provoquèrent aussi l'avènement d'établissements civils du même ordre. Ainsi en fut-il de la création de l'École Normale d'Éducation Physique de Paris en 1933, l'ENEP, et, le 11 janvier 1945, de l'inauguration du navire amiral



du sport français, l'Institut National des Sports (l'INS), sur décision du Colonel André Cayeux, directeur des sports, le capitaine Elie Mercier, ancien instructeur de l'École de Joinville en devenant le 1^{er} directeur, le judoka Fabien Canu, celui de l'INSEP aujourd'hui, a fait le BJ.

Je ne saurais sans être trop long, développer ici l'épopée de l'École de Joinville, ses péripéties et celles de ses héritières. Mais OUI le temple de l'élite du sport français est issu de l'École de Joinville, et OUI le Bataillon de Joinville est une conséquence de cette formation rigoureuse et d'excellence, considérée indispensable à notre pays par l'institution militaire.

Ce sont environ 10 000 spécialistes de l'Entraînement Physique et Sportif militaires, de monitrices, moniteurs et instituteurs civils un temps à Antibes, qui sont sortis de ces écoles de formation. L'encadrement était composé d'éducateurs et techniciens spécialisés, de maîtres d'armes, tous pédagogues attachés à la préparation physique du combattant, la maîtrise de la forme en général, la perfection du geste sportif et l'atteinte de la performance en particulier. L'histoire du sport en atteste, nombreux sont les diplômés sportifs militaires qui devinrent des DTN, des EN, des



Elodie Clouvel, Christian Châtillon et Valentin Belaud

Cadres Techniques Nationaux et Régionaux recrutés par les Fédérations Olympiques et Sportives de notre pays, certains même, par des formations rivales étrangères. Je ne résisterai pas au plaisir de vous citer l'envergure de cette présence dans le sport qui a rapporté le plus de médailles olympiques à la France : l'Escrime, où on aura pu relever dans son encadrement 3 DTN, 10 EN, 30 CTR et nombre de grands maîtres de club pourvoyeurs des équipes nationales avec des champions olympiques tels que Jean-François Lamour, Philippe Riboud, Philippe Boisse, Eric Srecki, Olivier Lenglet et des championnes olympiques telles Pascale Trinquet et Laura Flessel pour les plus connus(es) et tant d'autres qui ont été les plus nombreux formés par des Maîtres issus des Écoles militaires.

Dès la fin du XIX^e siècle, la pratique du sport de compétition a accompagné les progrès d'une société en pleine évolution : n'oublions pas la création du CIO en 1892 à la Sorbonne à Paris et la rénovation des JO qui démarèrent en 1896 à l'initiative du baron Pierre de Coubertin, le phénomène s'accélérait dès le début du XX^e siècle dans tous les pays industrialisés. Les Armées, représentation de toute puissance moderne en capacité de rassembler des énergies combattantes, ont très tôt élaboré des méthodes pour optimi-

ser leurs résultats sur l'échiquier international en ces affrontements pacifiques que sont les JO, championnats, coupes, tournois et autres challenges. C'était l'occasion pour les nations, d'arborez voire redorer leur blason, en cette circonstance qui est la plus visuelle et la plus compréhensible à tous les peuples, toutes les nations. La joie et le plaisir extraordinaires qu'amènent ce type de victoires ne sont-elles pas les manifestations

les plus rassembleuses qui soient ? Faisons un saut dans le temps : gagner la Coupe du monde de football, de rugby, des médailles aux JO, ne déclenche-t-il pas une fierté nationale sans pareil ? D'ores et déjà, le commandement militaire et les gouvernants ne s'y trompaient pas et force est de constater aujourd'hui plus que jamais, à quel point les puissants de la planète y sont extrêmement sensibles pour les raisons d'audience, de considération et de classement inévitable que l'on sait. C'est à l'évidence un indicateur qui compte. En France le pouvoir politique du milieu du XIX^e siècle, confie à l'Armée la mission de donner à ses forces plus d'efficacité dans la tâche professionnelle, conscient de certaines lacunes dans les rangs des soldats mais aussi de l'encadrement. C'est ainsi que va naître l'École Normale de Gymnastique de Joinville-le-Pont, école normale sous statut militaire où l'on va enseigner la norme dans toute discipline qui a trait à la production d'énergie humaine, dans un but professionnel et donc utilitaire. En 1872 elle devient École Normale de Gymnastique et d'Escrime, eu égard à la place que prendra cette dernière discipline dans l'enseignement de la Gymnastique patriotique, au même titre qu'elle prend le nom de Centre d'instruction physique de combat à la baïonnette en 1916 lors de sa réouverture pendant la grande Guerre. Elle

prendra aussi en compte la rééducation des blessés et des mutilés, avec des appareils et des exercices spécialement étudiés, sous la direction du fameux docteur Demeny. Fidèle à son esprit et ses valeurs, l'École s'adapte pour devenir un Centre d'entraînement aux compétitions internationales avec en ligne de mire tout proches, les Jeux Olympiques d'Anvers de 1920. Au vu de l'insolente domination des Américains aux premiers Jeux interalliés qui eurent lieu en 1919, que dominèrent complètement les anglo-saxons, concoururent à cette décision.

Pendant 75 ans, l'École militaire de Joinville ne sera pas concurrencée par des établissements civils. Elle reste néanmoins trop arcbutée sur ses positions quant à sa pédagogie assez rigide et ses contenus d'entraînement par trop figés. En 1925 toutefois, elle en prend conscience. Ainsi va naître une Méthode Française d'Éducation Physique qui fait une large place aux sports comme moyens de formation. Elle devient l'École Supérieure d'Éducation Physique, et connaît le début d'une guerre des méthodes en interne avec l'Hébertisme dont elle gardera la méthode naturelle, et en externe, avec l'arrivée des Instituts Régionaux d'Éducation Physique (les IREPS) qui sont des établissements de formation des professeurs d'EP, placés sous la tutelle des Facultés de médecine. Cette confrontation d'idées fait grandir l'École de Joinville qui va connaître son apogée en 1930. Mais en 1933 un grand vaisseau amiral est lancé : l'École normale d'Éducation Physique de Paris. Cet établissement est civil et il a la préférence des politiques qui rappellent la célèbre phrase prononcée par le Général Chanzy au Congrès de l'Union en 1882 à Reims : « Faites-nous des hommes, nous en ferons des soldats ! ».

En conséquence, ce fut à chacun sa place : d'un côté l'Éducation Physique à caractère scolaire et parascolaire, de l'autre l'Éducation Physique à caractère militaire. L'idée de séparation est lancée ! Mais en 1939, le drapeau de l'École flotte encore très haut avant qu'elle ne ferme ses portes à cause de la guerre. La séparation ne prendra donc effet qu'après ce coup d'arrêt, en 1945.

Sous le Gouvernement de Vichy, la révolution nationale voulue par le Maréchal Pétain passe par un encadrement de la jeunesse et des familles dans beaucoup de domaines. Le sport et l'éducation physique en font partie. L'éducation physique militaire est en jachères et elle trouve refuge dans des centres d'instruction physique militaires en zone libre et



École normale de gymnastique de Joinville

dans les territoires ultramarins. Ils sont dirigés par des officiers et des sous-officiers en congé d'armistice et des civils anciens militaires. Ce sera le cas de l'École d'Instruction militaire de Pau le Hameau (l'EIMS) et du Collège de moniteurs et d'athlètes d'Antibes (le CNMA), qui fonctionneront de 1941 à 1943. Ces établissements, qui avaient aussi un statut civil, reprennent fortement les principes doctrinaux des pratiques de Joinville au motif que l'encadrement est de formation Joinvil-laise. On parle de réminiscence de l'École de

Joinville. Les formations de spécialistes d'EPS, la participation des équipes militaires à des compétitions de haut niveau est limitée mais les démonstrations que les militaires font en territoires libre et ultramarin présentent la France comme une nation sportive, effet de propagande peut-être. Jean Borotra et le colonel Joseph Pasco sont successivement chefs du Commissariat général à l'Éducation générale et aux Sports de 1941 à 1944, Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports du moment.

En 1945, à la fin de la guerre, une vaste réforme administrative touche tous les services de l'État. L'organisation des sports n'y échappe pas. La première loi sur le sport est l'Ordonnance de 1945 du Général de Gaulle (Charte du sport). Sur le plan doctrinal des pratiques et de l'enseignement, il existe une continuité avec l'apport du Front Populaire mais militairement ce dispositif est incomplet. Pour cette raison, une section sportive à l'État-major de l'armée de Terre, le Centre sportif des Armées, voit le jour en 1946 pour administrer le sport militaire de haut niveau. Il deviendra en 1949 Centre sportif des Forces armées et occupera la Redoute de la Faisanderie, où était l'ancienne École. Ce centre, sous tutelle du Service central des Sports des Forces armées du Fort-Neuf, fonctionnera jusqu'en 1956, année où il laisse la place au Bataillon de Joinville formant corps. Pendant ce laps de temps des équipes de France militaires parfaitement structurées, comme les Pentathlons militaire et moderne, auront participé au début de la montée en puissance du Conseil International du Sport Militaire créé en 1948 en France et dont le 1^{er} Président fut un officier français, le chef de bataillon Henri Debus.

Crée en 1956 le Bataillon de Joinville formera corps jusqu'à l'été 1967.



C'est une unité militaire singulière qui a la structure d'un bataillon d'infanterie de l'armée de Terre. Elle est commandée par un officier supérieur (cadre T-A-M). Très vite cette unité aura un caractère interarmées mais sans la Marine qui fait cavalier seul au début. La création du BJ relève d'une décision politique pour trois raisons majeures :

1) il est convenu par les instances nationales idoines

que l'entraînement sportif moderne de haut niveau et ses conditions de réalisation passent par une prise en compte de l'athlète sur de longues périodes pour être efficient, 2) il est obligatoire, au nom de l'égalité devant la loi, que tous les citoyens accomplissent le service militaire ; ainsi les jeunes athlètes en âge de séjourner sous les drapeaux se voient offrir des conditions favorables pour satisfaire aux exigences de la conscription sans rompre la continuité de leur carrière sportive naissante à l'instar de dispositions sursitaires pour ne pas rompre de longues études. Reste que les athlètes du Bataillon n'ont pas été exemptés de la guerre d'Algérie.

3) il est profitable pour la représentation des Armées françaises et pour la représentation du pays, qu'un dispositif en symbiose avec le sport national, favorise et promeuve les acteurs de cette coopération civilo-militaire. Il en va de la crédibilité et de l'efficacité de cette gestion qui, couronnée de succès, participe grandement au renom de la France, qui se veut actrice de l'entente et de la paix entre les peuples.

Il faut distinguer plusieurs périodes de vie du BJ :

- de 1956 à l'été 1967 il forme corps à la Redoute de Gravelle (Joinville),

- de l'été 1967 à janvier 2002 il ne forme plus corps à Fontainebleau ; Il appartient à l'EIS

comme composante hautniveau à côté de la composante de formation appelée Bataillon d'Antibes. Cette école porte les empreintes de l'histoire de l'éducation physique qu'a commencé à écrire Joinville.

- à partir de janvier 2002 le BJ est mis en sommeil selon les dispositions de la loi de 1998 sur la réorganisation du Service national du président Chirac. Néanmoins, de 1998 à 2001, il a poursuivi sa mission auprès d'athlètes de spécialités de petites audiences.

Il faut noter que la dissolution du BJ n'a jamais été actée comme on a pu le dire et redire si souvent. Son fanion a été rendu à monsieur Alain Richard Ministre des Armées et à madame Marie-George Buffet Ministre de la Jeunesse et des Sports le 22 janvier 2002 au pavillon Baltard.

Du temps de la conscription, le Bataillon de Joinville a vécu au rythme des olympiades, ses effectifs sont en nette augmentation, l'année pré-olympique. Ainsi pouvait être dépassé l'effectif habituel des 500 athlètes issus de 54 fédérations olympiques ou non. Mais il n'est pas inintéressant de savoir aussi que jusqu'en 1967, le BJ n'a pas la personnalité juridique d'un groupement sportif national. À sa tête, un officier supérieur « exécute un temps de commandement », comme pour une unité d'infanterie. Quant à son encadrement il est assuré par des officiers et sous-officiers spécialistes d'EPMS. Dans les relations avec les athlètes, ils appliquent avec beaucoup de tact le règlement de discipline générale dans les Armées, certains étant aussi des sportifs confirmés.

L'entraînement sportif proprement dit est confié en grande partie à des entraîneurs civils sélectionnés suivant les dispositions d'un protocole d'accord interministériel. Reste que dans certaines disciplines et notamment l'escrime, à Fontainebleau, les maîtres de l'École magistrale eux-mêmes internationaux militaires, entraînaient les escrimeurs du BJ en totale

coordination avec la DTN et les EN fédéraux de l'INSEP. Pour avoir été l'un d'eux, puis EN et DTN fédéral moi-même, j'en atteste.

Les uns et les autres ont fait du BJ un laboratoire riche tant de résultats du plus haut niveau que d'aventures humaines. La relation sports militaires-Institutions civiles a fortement été enrichie par des transferts de personnels qui ont donné une cohérence au modèle sportif français que nous connaissons aujourd'hui.



Le bataillon d'Antibes

Un temps fort fut la réaction du général de Gaulle qui, après les JO catastrophiques de 1960 à Rome (« Décidément dans ce pays il faut que je m'occupe de tout » confiera-t-il au colonel Marceau Crespin). Nommé Directeur des Sports, il aura la tâche de remettre la France à sa vraie place dans le concert des Nations sportives. C'est en créant le corps des cadres techniques d'État, sous le Secrétariat aux Sports de Maurice Herzog, que cet objectif, à terme, fut atteint.

À l'époque de la conscription, tous les champions et sportifs avérés et ceux en devenir sont passés par le BJ. Ce service national effectué dans des conditions d'entraînement optimum, tous y aspiraient et tous progressaient. De ce long séjour dans cette configuration multisports, à vivre entre athlètes de

haut niveau animés d'une même ambition, l'atmosphère était à la camaraderie, à l'émulation et l'esprit facétieux et frondeur était quasiment une tradition au BJ. Des liens indéfectibles se sont créés et c'était aussi cela, le BJ.

La tournée des drapeaux avec Sébastien Lecornu



Tous, tels Walter Spanguero et Raymond Domenech, pour ne citer qu'eux, en ont gardé un excellent souvenir. Longue, très longue, serait la liste des champions olympiques, du monde, grands et célèbres sportifs que je pourrais citer ici, présents dans notre mémoire collective et notre fierté.

Aujourd'hui, dans le cadre de la professionnalisation des Armées et dans une configuration post-conscription bien différente, mais sous la même appellation, le BJ existe à nouveau et a retrouvé son emblème, depuis le 15 juin 2015 à l'Hôtel de Brienne sous le ministère de monsieur Yves Le Drian avec des postes contractuels qui de 118 en 2015, sont passés à 206 dont 30 athlètes paralympiques en 2022. 206 athlètes de haut niveau et champions confirmés qui sont sous contrat avec le CNSD, l'État-major attentif à recruter « le diamant du sport français ». La participation de l'Armée à la représentation sportive nationale et son rôle social, sont, à son habitude, manifestes et concrets. Conscientes de l'aide conséquente apportée à leurs athlètes dans ce disposi-

tif, les fédérations présentent les meilleurs d'entre eux. Elles jouent le jeu. Libérés de certaines contraintes de vie, ces jeunes filles et garçons peuvent se préparer à fond, participer aux compétitions internationales, tendus,

pour les olympiens et paralympiens vers la sélection aux JOP de Paris et les suivants quand on est en âge et dans une légitime ambition, de toutes façons. Ces sportifs de haut niveau du BJ, sont tout à fait préparés à représenter également la France dans les championnats militaires organisés par le CISM.

Ma conclusion sera celle d'un technicien qui aura été présent à 13 JO d'été et d'hiver en responsabilité du

SHN (sportifs de haut niveau) dans les 2 institutions, militaire et civile.

La création du Bataillon de Joinville a été particulièrement bien pensée par l'institution militaire à l'époque de la conscription. Bilan dressé au 1^{er} janvier 2002 le BJ aura vu passer 20 500 athlètes, obtenu 45 médailles olympiques, 312 titres mondiaux civils et militaires, et 952 titres nationaux et internationaux. Les chiffres en attestent, en lien avec les institutions étatiques et sportives, le BJ a été et est redevenu une pierre angulaire de notre préparation olympique, paralympique et sportive. Plus que jamais dans la perspective des JOP de 2024 à Paris et des suivants, il est indispensable qu'il continue, car en ramenant environ 30 à 36 % des médailles françaises à chaque édition de ce rendez-vous planétaire, il affiche avec succès sa raison d'être, dans ce système à multiples facettes qui est le nôtre, où les étrangers croient toujours y déceler une exception française.

*Jean-Michel OPRENDEK

Entraîneur adjoint du Bataillon de Joinville (1975)

LE DOPAGE DANS LE SPORT, UN DANGER DE MORT

Un enjeu majeur des Jeux olympiques

Jean-Pierre VERDY*

« Plus vite, plus haut, plus fort » et surtout par n'importe quels moyens. Dans la célèbre devise olympique de Pierre de Coubertin, a été oublié un ingrédient majeur à la recette sportive : le dopage.

Une réalité qui fait systématiquement surface à chaque jeux. Il suffit de se souvenir du scandale après les JO de Londres en 2012. Un camouflet de plus. Neuf athlètes sont contrôlés positifs durant la compétition.



DR

Dix ans plus tard et de nouvelles analyses prélevées sur 2 727 échantillons, le scandale explose : 73 violations aux règles antidopage. Conséquence : 31 médailles ont dû être rétirées et 46 réattribuées. Ces Jeux de Londres ont confirmé un constat simple ; l'olympisme rime avec tricherie et dopage.

Rien de nouveau sous le soleil depuis la Grèce antique

Depuis la nuit des temps, l'homme à toujours cherché à améliorer ses performances par tous les moyens, tout d'abord en absorbant des produits naturels qui deviennent progressivement artificiels, profitant de l'évolu-

tion des progrès de la science.

Ainsi dès le VI^e siècle avant J.-C, les sauteurs mangeaient de la viande de chèvre, les boxeurs et les lanceurs de la viande de taureau, les lutteurs, de la viande grasse de porc. Un régime alimentaire particulier, doublé d'une sélection de décoction de plantes aux vertus stimulantes, que l'on peut considérer comme dopantes :

- mandragore (alcaloïdes, hallucinogènes), noix vomique (stimulant) en Europe
- noix de cola, khat (psychotrope), ou racine d'iboga en Afrique (Hallucinogène)
- coca, maté ou guarana en Amérique du Sud.
- éphédra ou ginseng en Asie.

- l'hydromel était utilisé par les Grecs et les Romains ainsi que des décoctions de feuilles de sauge.

Cette course effrénée à la performance pour gagner était motivée par les récompenses et distinctions qu'elles entraînaient. Les athlètes couronnés obtenaient une position sociale inespérée. Le gouverneur Solon (600 avant J.-C.) avait même proposé 500 drachmes (une petite fortune à l'époque) à celui qui rapporterait à Athènes une couronne olympique.

Car les Jeux olympiques dont le but était d'honorer Zeus, roi des Dieux, étaient considérés comme la plus importante manifestation sportive de l'Antiquité. Même les guerres



entre cités grecques se devaient de déposer les armes pendant les Jeux olympiques.

Le dopage : une arme de guerre

L'utilisation des dopants n'était pas réservée qu'aux sportifs. Améliorer l'état physique et mental a également été utilisé de tout temps sur les champs de bataille. Les historiens retracent l'épopée du chiite Hassan Ibn al-Sabbah, chef de la secte des Hashashin, qui voulant libérer la Perse, sema la terreur et la mort dans le Moyen-Orient. Surnommé « le vieux de la montagne », Hassan Ibn al-Sabbah, forma ses disciples à l'assassinat politique et, selon les récits du voyageur italien Marco Polo (1254-1324), leur faisait ingérer du haschisch avant les combats, dont la légende retrace la bestialité. Cette pratique a

DR



Knud Enemark Jensen

traversé les siècles et les continents.

Le mot dopage apparaît dans la langue française pour la première fois en 1903. D'origine néerlandaise, « dop » désigne une boisson alcoolisée à base de peaux de raisin que les guerriers zoulous consommaient pour augmenter leurs prouesses au combat. Son utilisation au début du XX^e siècle faisait référence au dopage illicite des chevaux de course.

Le besoin de se surpasser y compris lors des combats fut l'un des arguments pour valider implicitement le dopage.

Lors de la première guerre mondiale, les commandements militaires n'hésitèrent pas à utiliser à profusion, la gnôle et le pinard pour les Poilus.

Mais c'est la Seconde Guerre mondiale qui marque un tournant décisif dans l'utilisation systématique des stimulants et des produits dopants. Ainsi, les amphétamines seront largement utilisées par les armées britanniques et allemandes (pervitine et benzédrine). Pendant la guerre du Golfe en 1991, une nouvelle molécule (modafinil) fait son apparition. Ce puissant psychostimulant qui permet de rester éveillé a été prescrit et utilisé par la coalition bien avant son autorisation de mise sur le marché.

Un arsenal juridique pour lutter contre le dopage

La multiplication des décès de sportifs dus au dopage lors de compétitions internationales permit une prise de conscience. Le premier colloque européen se déroula les 25, 26 et 27 janvier 1963, après l'autopsie du cycliste Knud Enemark Jensen qui révéla l'utilisation de produits dopants. Le jeune cycliste danois de 23 ans était décédé en pleine course lors des JO de Rome.



BEN JOHNSON
9"79 le scandale
de Séoul

DR



Fin de Tom Simpson 13 07 1967 au Ventoux

sportifs disparus prématurément.

Car les enjeux économiques, financiers et idéologiques n'ont cessé d'augmenter et les performances des sportifs ont perpétuellement évolué sous de telles pressions. Les moyens pharmacologiques sont devenus de plus en plus ciblés et à la pointe technologiquement.

La France se positionne. La première loi Mazeaud est votée le 1^{er} juin 1965. Avec la Belgique, ce seront les deux premiers pays à légiférer en la matière. Mais un deuxième drame aura un impact majeur sur la politique anti-dopage.

Le 13 juillet 1967, c'est le Britannique Tom Simpson qui s'écroule sur les pentes du mont Ventoux, à 36 ans, en pleine étape du Tour de France, terrassé sous l'effet combiné de l'abus d'amphétamines et de la forte chaleur, sous les yeux de millions de téléspectateurs, installés devant leur poste de télévision.

Le CIO lance alors les premiers contrôles antidopage. Ils seront mis en place dès les Jeux olympiques d'hiver à Grenoble et ceux d'été à Mexico en 1968.

Quelques mois plus tard, le Comité international olympique publie également la première liste des substances interdites (amphétamines, stimulants et analgésiques narcotiques). Depuis, la liste des produits prohibés s'est étoffée, mais aussi celle des

Les États s'attaquent au dopage

La découverte après la chute du mur de Berlin du dopage d'État que l'Allemagne de l'Est exerçait sur ses athlètes fait prendre conscience au monde entier de l'importance de cette problématique du dopage, Les États décident de réagir. Le 28 juin 1989, la première loi d'envergure pour lutter contre le dopage est votée à l'unanimité en France. La Loi Bambuck. Elle concerne les sportifs de haut niveau et les sportifs professionnels. Si elle protège les athlètes, elle renforce les sanctions pénales déjà instaurées en 1965, qui ouvraient la voie aux amendes pour les sportifs fautifs, les soigneurs et organisateurs. Cette loi Bambuck met en place des contrôles inopinés par l'administration et valide des peines accrues pour les pourvoyeurs pouvant aller d'un an à deux ans de prison. Mais malgré les législations, les États constatent qu'ils ont toujours une longueur de retard. Car l'hécatombe des sportifs dopés continue de plus belle, tout comme le

nombre croissant de sportifs pris positifs. En réponse, l'agence mondiale antidopage est créée en 1999.

Cette organisation internationale indépendante a pour but de promouvoir, coordonner, superviser la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. Composée et financée à parts égales par le mouvement sportif et les gouvernements, L'AMA (agence mondiale anti-dopage) coordonne le développement et la mise en place du code mondial. Parallèlement la Loi Buffet instaure la création des commissions régionales de lutte contre les trafics de produits dopants avec la participation de la Gendarmerie, la police, les douanes, l'inspection de la pharmacie, sous la houlette conjointe des préfets et des procureurs de la République.

C'est lors de la Convention mondiale sur le dopage, tenue le 5 mars 2003 à Copenhague, que des délégués représentant près de quatre-vingt gouvernements adoptent une résolution désignant le Code comme la base de la lutte contre le dopage dans le sport. Le Comité international olympique (CIO), le Comité international paralympique

(CIP), ainsi que leurs équivalents nationaux font partie des signataires.

Le Code mondial antidopage et les Standards internationaux entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Une décision aussitôt suivie par les Nations Unies, qui créent le 19 octobre 2005 la convention internationale contre le dopage dans le sport. Cette convention a pour but d'harmoniser les règlements concernant le dopage dans les sports dans tous les pays.

La France emboîte le pas aux Nations Unies. La loi « Lamour » de 2006 ouvre la voie à l'agence française de lutte contre le dopage en lui transférant la compétence de l'initiative des contrôles jusqu'alors dévolue au Ministère de la jeunesse et des sports.

Le défi de l'agence française de lutte contre le dopage

À la tête de l'agence française de lutte contre le dopage, une figure-phare: Pierre Bordry. Issu d'une famille de résistants, Pierre Bordry avait auparavant occupé de postes politiques de premier plan notamment comme porte-parole de l'Élysée du Président par

**Armstrong
destitué
de 7 titres**



intérim, Alain Poher, après le départ du général de Gaulle et en 1974 et suite au décès de Georges Pompidou. Il deviendra l'ennemi des tricheurs dans le sport qu'il souhaite rendre plus propre. Il y réussira partiellement, puisque les descentes surprises à l'INSEP organisées pour détecter les dopés, tout comme sur le Tour de France ont fini par payer. En 2008, sept tests positifs sur le cycliste Lance Armstrong mettra un terme à sa carrière. Le septuple vainqueur du Tour de France sera suspendu en 2012, l'obligeant à rendre ses médailles du Tour, tout comme celle olympique des Jeux de Sydney en 2000. Nettoyer le sport français : la priorité de l'agence française contre le dopage, mais pas uniquement. Les contrôles antidopages sont également mis en place lors des compétitions militaires, jusqu'alors jamais contrôlées. Un protocole d'accord avec le Centre national des Sports de la défense (CNSD) est officiellement signé. Car il y a urgence. L'AMA constate une constante progression de l'utilisation des produits dopants avec l'arrivée toujours plus grandes de nouvelles molécules sur le marché.

Lors des Jeux olympiques de Paris, l'agence de contrôles international ITA (pour International Testing Agency) aura la gestion de la programmation des contrôles, l'agence française de lutte contre le dopage quant à elle, fera la logistique et de la collecte des 6 000 échantillons pendant la quinzaine olympique et paralympique, ce qui représente un effort incontestable et incontesté.

Les responsables de la lutte contre le dopage savent pertinemment que les protocoles de dopage se déroulent bien en amont des JO, L'agence française de lutte contre le dopage a donc effectué 12 000 prélèvements d'échantillons (sur combien de sportifs olympiques ?) probablement sur les sportifs potentiellement sélectionnables.

Des mesures exceptionnelles pour des jeux qui se veulent devenir une référence en matière de lutte contre le dopage.

LES ENHANCED GAMES - Des Jeux anti-olympiques ?

Mais face à la recrudescence des produits illicites de plus en plus perfectionnés et difficilement traçables, un homme d'affaire australien vient de proposer des jeux où le dopage serait permis. Son nom : des jeux améliorés (enhanced games). Ils se présentent comme des anti-Jeux olympiques, où les sportifs dopés sont admis. Cinq épreuves seront au programme : athlétisme, natation, gymnastique et sports de force et combats. Ce seront des compétitions sportives internationales, pendant lesquelles aucun test antidopage sera effectué avec des primes d'un million de dollars versées par le milliardaire australien Aron de Souza., en cas de record du monde. Ces éventuels records ne seront heureusement pas homologués.

L'AMA et le CIO sont vent debout contre cette initiative qui fait penser aux jeux du cirque romains où des hommes se battaient à mort sous les vivats de la foule. Des dérives qui annihilent toutes les valeurs que le sport devrait porter car sa pratique saine permet d'être en bonne santé en apprenant à se surpasser, se fixer des objectifs raisonnables et ainsi atteindre ce que Pierre de Coubertin définissait comme la pratique sportive : le dépassement de soi, le respect de l'autre, la fraternité, la discipline et le Fair-play.

*Jean-Pierre VERDY

Directeur fondateur du département des contrôles de l'AFLD 2006 - 2015 CTPS (Conseiller Technique Pédagogique Sportif) Athlète de Haut niveau Pentathlon Moderne et entraîneur National des Équipes de France Militaire (champions du monde individuel et par équipe) de France Juniors (champions du monde individuel et par équipe) de France A (champion du monde par équipe et 2^e individuel).
Auteur du livre DOPAGE *Ma guerre contre les tricheur*
Arthaud

Pierre BORDRY Président de l'AFLD né le 22 mai
1939 décédé le 22 Janvier 2024

La décadence programmée du comité international olympique

Christian CHÂTILLON*

« Mens sana in corpore sano » (Juvénal, Satires, X, 356). Le baron Pierre de Coubertin, féru d'histoire ancienne, connaissait certainement cette formule du poète satirique Juvénal qui vécut à Rome fin du 1^{er} siècle début du 2^e siècle après J.C. Passionné d'éducation, Coubertin a donc pensé que rétablir les Jeux Olympiques, abolis par l'empereur Théodose en 393 après J.C., serait un complément indispensable pour former et motiver la jeunesse de son époque.

Il a donc laissé à la France un formidable héritage depuis les premiers Jeux de l'ère moderne qui ont eu lieu à Athènes en 1896. De fait, depuis cette époque, les Jeux Olympiques ont perduré plus d'un siècle malgré deux guerres mondiales.

Sous l'égide du CIO, les Jeux Olympiques sont devenus dès lors une organisation d'importance planétaire qui se veut incontournable au plan sportif naturellement, mais aussi indépendante au plan politique, économique, diplomatique, etc.

Quoique...

Par exemple, les Jeux de Berlin en 1936 ont servi de vitrine mondiale au nazisme.

On se souvient des premiers échanges entre des pongistes chinois et américains au Japon en 1971 qui ont ouvert la route de la reconnaissance de la Chine par le président américain Nixon.

Qui connaissait la Corée du Sud avant les Jeux de Séoul en 1988, lesquels ont apporté à ce pays une notoriété, notamment économique, qui ne s'est pas démentie depuis ?

Certes, le CIO se veut et se doit de rester apo





jeunesse où la priorité absolue est donnée aux athlètes et à la performance sportive. En effet, ces derniers se sont beaucoup entraînés, des années durant, pour être sélectionnés et représenter leur pays dans leur discipline, récompensant ainsi tous les efforts et les sacrifices qu'ils ont consentis. Les dirigeants du CIO en sont certes persuadés. Mais le contexte mondial a changé au fur et à mesure de l'explosion des moyens de communication.

Jacques Séguéla, le grand publicitaire français, avait prédit que le principal support publicitaire au XXI^e siècle serait le sport. On constate tous les jours combien il avait raison.

L'ancien président du CIO (1980-2001), Juan Antonio Samaranch, homme d'affaires avisé et politique rompu, a également très vite compris tout le parti que le CIO pouvait en tirer financièrement. C'est pour cela qu'il a commencé par faire retirer le droit à l'image de tous les athlètes participants aux Jeux pendant la durée de ceux-ci au profit exclusif du CIO.

De même, à la charte olympique rédigée par Coubertin qui précisait que « l'emploi du drapeau, de la flamme, du symbole et de la devise olympique ne peut donner lieu à des opérations de nature commerciale », Samaranch y a rajouté « sauf pour le CIO » !

Dès lors, le CIO avait la haute main et l'exclusivité sur toutes les opérations de marketing, de sponsoring et de diffusion des images auprès des médias mondiaux durant la période des Jeux.

De fait, initié durant les 21 ans de la présidence de Samaranch puis ensuite poursuivi par ses successeurs, le modèle économique du CIO a lentement mais sûrement dérivé vers une entreprise commerciale, très rentable, mais priorisant l'argent au détriment de son statut visant à l'idéal olympique, défini dans les termes suivants par Pierre de Coubertin : « fête universelle du printemps

litique, quand bien même sa dimension planétaire suscite bien des envies. Les racines de cet apolitisme plongent dans l'imagerie des Jeux de la Grèce antique qui voyait les différentes cités-états de l'époque déposer les armes le temps des Jeux (la trêve olympique).

Mais la vraie question n'est pas là.

Le Comité International Olympique a d'abord et surtout pour vocation de faire organiser tous les quatre ans une confrontation pacifique des meilleurs athlètes de la planète, quelles que soient leurs nationalités, leur couleur, leur religion, etc. C'est la fête de la

humain qui constituera une école de noblesse et de pureté morale autant que d'endurance et d'énergie physique à condition que la conception de l'honneur et du désintéressement sportifs soit élevée à la hauteur de l'élan musculaire ».

Belle définition.

Sauf pour le CIO, qui semble moins concerné par ce concept coubertinien.

Par exemple, en 1996, à l'occasion du Centenaire des Jeux Olympiques de l'ère moderne, leur célébration aurait dû logiquement se dérouler à Athènes comme lors de sa première édition. Contrairement à toute attente, les Jeux ont eu lieu à Atlanta. Il ne faut donc pas s'étonner que ces Jeux aient été surnommés les « Jeux Coca-Cola » !

Avec les bénéficiaires qui sont allés avec.

DR



Antonio Samaranch

Par contre, en échange d'une diffusion mondiale possible grâce aux nouvelles technologies, il faut donner du spectacle, en particulier pour satisfaire les chaînes de télévision du monde entier qui couvrent cet événement planétaire.

Place donc au spectaculaire pour justifier des droits TV toujours plus élevés, et effectivement principale ressource du CIO, avec 4 milliards USD pour l'Olympiade 2008-2012 par exemple, et sans compter un milliard USD supplémentaire de la part des sponsors, ni la billetterie et la licence des produits dérivés, et tout cela pour le plus grand bien des finances du CIO. Quand bien même ce dernier en redistribuerait 90%.

On pourrait citer à nouveau Juvénal lorsqu'il dit : « l'argent, d'où qu'il vienne, a toujours bonne odeur. » (Satire XIV, 204)

Au fait, mais le sport dans tout cela ? Car raison d'être historique du CIO.

Qu'à cela ne tienne !

Le label « olympique » pour une discipline est une garantie de notoriété et de soutien par les États pour les 33 sports d'été figurant au programme olympique. Toutes les autres

disciplines sportives mais non olympiques, et en particulier les nouvelles, frappent donc à la porte du CIO pour être admises au programme des Jeux d'été.

Aussi le CIO n'est pas en mal de trouver de nouveaux sports à la mode, tels le surf, le skate board, l'escalade ou le break dance pour donner satisfaction aux chaînes de télévision. Quitte à supprimer des sports historiques pour éviter l'inflation.

Autrement dit, on constate actuellement une nette propension du CIO vers les sports privilégiés par les TV pour faire rentrer de l'argent dans ses caisses plutôt que de favoriser les sports historiques traditionnels.

L'exemple-type en est donné par le pentathlon moderne. Ce sport voulu personnellement par Coubertin est au programme des Jeux Olympiques sans discontinuer depuis 1912.

Les 5 disciplines (équitation, tir, escrime, natation et course à pied) pratiquées par un même athlète témoignent de l'étendue des qualités exigées et font de ce sportif un athlète véritablement complet.

L'idéal sportif et le sportif idéal en quelque sorte.

Au départ, échelonné sur 5 jours, à raison d'une épreuve par jour, ce programme ne convenait plus à la sacro-sainte télévision qui demandait si possible l'unité de lieu et de temps. Au fil des Olympiades successives et sous la pression du CIO, l'Union Internationale de Pentathlon Moderne (UIPM) a donc aménagé les règles pour faire tenir les épreuves sur deux jours, puis sur une journée. Insuffisant.

Aux Jeux de Paris en 2024, les 5 épreuves devront se dérouler en 90 minutes ! Il n'est pas sûr que l'athlète y gagne, loin de là.

Mais peu importe si c'est le prix à payer pour être retransmis à la TV.

L'idée de Coubertin, qui avait personnelle-

Coubertin a ainsi été trahi une seconde fois, avec notamment le soutien inconditionnel du président de la fédération française de pentathlon moderne. On n'est jamais trahi que par les siens !

Mais au fait, a t'on demandé leur avis aux athlètes ?

Certes non.

Et pourtant, a posteriori, une grande majorité a fait savoir qu'elle n'était pas d'accord. Qu'importe donc leur avis !

Conclusion.

Ce sont ceux qui, se réclamant le plus de Coubertin, l'ont trahi sans vergogne tout en se prétendant les héritiers de ses valeurs. Un comble !

Mais au-delà du symbole de cette double trahison, le plus grave reste cette dérive du CIO qui est en train de perdre de vue la finalité de

son existence : le sport dans toute sa noblesse éducative pour la jeunesse du monde, contre une poignée de dollars de plus en plus conséquente.

Pour les Jeux du Cirque, la Rome antique avait inventé la formule « panem et circenses ».

Pour les Jeux modernes, le CIO a transformé (sans le dire) la formule

en « money and show ».

On pourrait alors méditer cette phrase de Bernanos : « Une société de la décadence, c'est une société qui substitue les moyens aux fins ».

Alors place au spectacle, j'allais dire au cirque, et qu'importent les valeurs du sport...



DR

ment modernisé le pentathlon antique, élite de l'élite dont le vainqueur était considéré autrefois comme l'athlète roi des Jeux, a donc commencé à être dévoyée pour satisfaire les sacro-saints media de nos temps modernes.

Mais il y a pire encore.

Toujours sous la menace de quitter le programme olympique, le pentathlon est sommé d'abandonner l'épreuve d'équitation, pourtant imposée par Coubertin, pour une épreuve digne d'un jeu télévisé.

*Colonel (h) Christian CHÂTILLON

Membre de l'Équipe de France de Pentathlon Moderne, médaillée de bronze aux Jeux Olympiques de Mexico (1968)